

ABONNEMENT.

Saumur: 30 fr. 16 8
Poste: 35 fr. 18 10
Trois mois: 10

On s'abonne:

A SAUMUR, Au bureau du Journal, en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30 Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces. Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR 5 Avril 1884.

CONSEIL D'ÉTAT.

Nous reproduisons à titre de document l'arrêt du Conseil d'Etat relatif à la déclaration d'abus prononcée contre M. Freppel.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 27 mars 1884.

Au nom du peuple français, Le Président de la République, Sur le rapport de la section de l'intérieur, des cultes, de l'instruction publique et des beaux-arts du Conseil d'Etat; Vu le rapport par lequel le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, propose de déclarer qu'il y a abus dans l'ordonnance épiscopale rendue, à la date du 13 juillet 1883, par l'Evêque d'Angers et dans les circulaires adressées par lui, les 16 août et 4 octobre 1883, aux présidents de fabriques, aux curés et desservants et aux sous-créateurs de la caisse de secours pour les prêtres âgés et infirmes dudit diocèse; Vu lesdites ordonnances et circulaires; Vu la dépêche adressée par le ministre de la justice et des cultes à l'Evêque d'Angers, le 8 mars 1884, pour l'informer du recours pour abus, et l'inviter à prendre, au secrétariat du Conseil d'Etat, communication du rapport et à fournir ses observations; Vu la lettre en réponse de l'Evêque d'Angers, en date du 12 mars 1884; Vu les articles 6 et 8 de la loi du 18 germinal an X; Vu les décrets du 13 thermidor an XIII, 30 décembre 1809 et 6 novembre 1813; Vu les décrets des 22 mars 1840, 24 janvier 1859 et 13 juin 1883, relatifs à la caisse de secours et à la mention de retraite pour les prêtres âgés ou infirmes du diocèse d'Angers; Considérant que les caisses de secours et maisons de retraite en faveur des prêtres

agés ou infirmes, quoique placés sous l'autorité directe des évêques, sont des établissements publics et, à ce titre, soumises à la tutelle du gouvernement;

Que de ce droit de tutelle découle pour le gouvernement l'obligation de prescrire les mesures nécessaires pour la conservation de leurs biens, la garantie de leur gestion et la régularité de leur comptabilité;

Considérant, d'une part, que, dans l'ordonnance et dans les circulaires ci-dessus visées, l'Evêque d'Angers, pour s'opposer à l'exécution des mesures prescrites par le pouvoir civil à l'effet de contrôler la situation financière de la caisse de secours de son diocèse, a fait usage de son autorité épiscopale et n'a pas craint de recourir à une menace d'excommunication; qu'ainsi il a commis un excès de pouvoirs et méconnu l'autorité qui appartient au gouvernement sur les établissements publics;

Considérant, d'autre part, qu'il a détourné de leur but les attributions qu'il tient du décret du 30 décembre 1809, en menaçant de refuser son approbation aux comptes et budgets des fabriques qui ne s'associeraient pas à sa résistance;

Considérant en outre que, par les mêmes actes, il a provoqué un concert entre les prêtres et les présidents des conseils de fabrique de son diocèse, afin de s'opposer au décret sus-visé du 18 juin 1883;

Considérant que, sous ces différents rapports, les actes de l'Evêque d'Angers rentrent dans le cas d'abus prévus par l'article 6 de la loi du 18 germinal an X;

Le Conseil d'Etat entendu,

Décète:

Art. 1er. — Il y a abus dans les ordonnances et circulaires ci-dessus visées de l'Evêque d'Angers.

Art. 2. — Lesdites ordonnances et circulaires sont et demeurent supprimées.

Art. 3. — Le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au Bulletin des lois.

Approuvé, le 31 mars 1884.

JULES GREVY.

Par le Président de la République, Le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes,

MARTIN-FEUILLEE.

Pour expédition conforme,

Le maître des requêtes, secrétaire général du Conseil d'Etat,

A. FOUQUIER.

Quoi qu'en dise le Conseil d'Etat de la République, l'ordonnance et les circulaires de M. l'Evêque d'Angers demeurent et conservent toute leur force obligatoire.

RÉPONSE de M. l'Evêque d'Angers à un Rapport de M. Martin-Feuillee au Conseil d'Etat, inséré dans le JOURNAL OFFICIEL du 4er avril.

M. Martin-Feuillee, ministre des cultes, vient d'insérer au Journal officiel un rapport qu'il avait adressé au Conseil d'Etat en date du 8 mars dernier, sur l'affaire de la caisse de secours pour les prêtres âgés ou infirmes du diocèse d'Angers.

Il y a dans ce document des erreurs de droit et des erreurs de fait qu'il importe de relever immédiatement.

Et d'abord les erreurs de droit: ce sont les plus considérables, celles qui intéressent davantage le clergé.

I. Pour montrer combien grave est la question engagée dans ce débat, et à quelles théories il se voit obligé de recourir pour justifier ses mesures, M. Martin-Feuillee en arrive à prétendre qu'il n'y a plus en France de biens ecclésiastiques, de biens du clergé.

Voici ses paroles: « Ce n'est pas aux membres du Conseil d'Etat que j'apprendrai qu'il n'y a plus de biens ecclésiastiques... M. Freppel est donc mal avisé quand il introduit dans le débat ses prétentions relatives aux biens de fabrique et aux biens de l'Eglise. L'Eglise n'a pas de biens propres en France... »

On croit rêver en trouvant de pareilles assertions sous la plume d'un ministre des cultes, qui est en même temps le chef de la magistrature. Comment? Il n'y a plus en

France de biens d'Eglise ni de biens du clergé? M. Martin-Feuillee a donc oublié qu'il y a dans le décret du 30 décembre 1809 tout un chapitre intitulé: « De la régie des biens de fabrique », notamment un article 62 conçu en ces termes, qui ne souffrent pas d'équivoque: « Ne pourront les biens immeubles de l'Eglise être vendus, aliénés, échangés, ni même loués pour un terme de plus de neuf ans, sans une délibération du Conseil, l'avis de l'évêque diocésain et notre autorisation. »

Il y a, par conséquent, en France, à l'heure actuelle, des biens de fabrique et des biens d'Eglise.

M. Martin-Feuillee ne paraît pas se souvenir davantage qu'il existe tout un décret-loi du 6 novembre 1813 intitulé: « Sur la conservation et l'administration des biens du clergé. — Titre Ier: Des biens des cures. — Titre II: Des biens des messes épiscopales. — Titre III: Des biens des chapitres cathédraux et collégiaux. — Titre IV: Des biens des séminaires. »

Il y a donc en France, n'en déplaise à l'auteur du rapport au Conseil d'Etat, des biens ecclésiastiques, des biens du clergé; et l'on ne peut que s'étonner de voir un ministre des cultes énoncer une maxime aussi évidemment contraire aux lois du pays.

II. — Pour contester l'existence de toute « propriété ecclésiastique », M. Martin-Feuillee s'appuie sur le droit de contrôle et de surveillance dévolu à l'Etat. Mais c'est là une deuxième erreur de droit non moins grave que la première. L'administration des biens des communes, des départements, des hospices, est également placée sous le contrôle et la surveillance du gouvernement. S'ensuit-il de là que ces biens ne sont pas la propriété des hospices, des départements et des communes? Ou en arriverait-on avec le raisonnement de M. Martin-Feuillee? et n'y a-t-il pas lieu d'être surpris que l'on porte de pareilles doctrines devant le Conseil d'Etat?

III. — M. Martin-Feuillee est-il plus heureux sur le terrain du droit canonique,

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LA FOURNAISE

PAR CHARLES DESLIS.

V. — L'ÉPREUVE.

Après? reprit le jeune comte de Trévelec, ce fut d'abord, ainsi que toi présentement, sa main que me donna M. Joubert, notre directeur. Il avait compris que je n'acceptais pas à la légère, mais en homme fortement résolu à tenir son engagement. Dès le soir même j'entrai en fonctions... Je venais d'être admis par l'ingénieur; j'avais passé, comme tout conscript, par la visite du médecin. — Bon pour le service! avait-il dit... et ne la craignez pas pour votre santé: tout dernièrement un phibisque lui a dû sa guérison... Le voisinage de la chaudière et du foyer, le grand air saturé de vapeur et de houille qui s'engouffre à toute vitesse dans les moindres capillarités du poumon, l'épreuvé du feu, voilà qui retrempe une poitrine de vingt ans! C'est même un jour nos drogues et nos tisanes, le Mont-Dore ou les Eaux-Bonnes! — Me voici donc incorporé... J'endosse la veste

d'ordonnance... On me présente officiellement à mes supérieurs immédiats, à mes futurs camarades... M. Armand, ou plutôt Armand tout court. Pas d'autre nom... Pas de titre... — Vous le reprendrez plus tard, avait dit M. Joubert.

Je me revois, arrivant dans ce monde inconnu, parmi ces rudes cyclopes modernes, au milieu de ce réseau de fer, de feu et de fumée, que déchirent les éclairs et les sifflements, les hennissements des locomotives. La nuit, heureusement, cachait mon embarras: les départs se font ordinairement à la dernière heure, par un train de marchandises. Il y a, pour ainsi dire, des palefreniers de gare, qui étrillent et harnachent les machines, les allument, les mettent en pression, les amènent jusque sur la plaque tournante. Celle où je devais monter se trouvait toute prête quand on m'en donna le signal. Je ne me le fis pas répéter deux fois, je saisis mes instruments de chauffeur, et, tourné vers le mécanicien, je lui demandai ses ordres. Que fallait-il faire?... Je ne savais pas.

Lui, d'un ton de sergent-major et me tutoyant à première vue:

— Charge le feu! Trois pelletées à droite... ibidem à gauche... Assez... ménageons le combustible... Tant moins qu'on en brûle, tant plus qu'on gagne... Peu, mais souvent, voilà le truc!

J'obéis tant bien que mal à cette consigne qui devait se répéter tous les trois ou quatre kilomè-

tres. Dans les entr'actes, on tisonne avec cette espèce de lance qui s'appelle le ringard. Mon compagnon, continuant à traiter le nouveau comme une recrue, me montrait comment s'y prendre. C'était un grand diable de Lorrain, gouailleur, mais bon enfant. Il me prit en amitié dès ce premier voyage. Nous étions partis comme dans un chapitre de roman, juste à minuit.

C'était en plein hiver. De la pluie, de la brume, un vent glacial et qui vous coupait en deux. Je claquais des dents, je titubais, me rattrapant ça et là. L'autre riait, fier comme un roc.

— Hein! me disait-il, quel chien de temps... Mais qui va te bronzer tout de suite le tempérament... Ah! pour ton début, t'as d'la chance! Un vrai baptême de cheminot! Attention! Serre aux freins! Ça va tanguer! Gare à la courbe!

Et le brave garçon me soutenait, m'initiait au mouvement de contre-poids qui permet, tout en manœuvrant le ringard ou la pelle à charbon, de garder son équilibre. D'autre part, mes souvenirs de navigation me revinrent en aide. J'avais le pied marin.

Mais l'océan, soulevé par la tempête, ne donne pas à celui qui, pour la première fois l'affronte, des émotions pareilles. Cette rapidité vertigineuse, ce perpétuel fracas, le brasier qui vous brûle les mains et les yeux, la rafale qui vous fouette au visage, parfois des secousses et des tressautements,

toutes sortes d'hallucinations vous éprouvent encore davantage. J'étais aveuglé, assourdi, abasourdi. Un instant je chancelai, comme précipité dans le vide. Le camarade me retint, me recala.

— Casse-cou! l'apprenti, ne nous l...lanquons pas sur le ballast!

Ce danger devint effrayant quand il fallut, suivant l'usage, aller graisser les tiroirs, les pistons et les cylindres, en dehors de la machine, sur cette espèce de corniche extérieure qui s'appelle le tablier, se tenant à la rampe d'une main, dans l'autre son huile, et comme suspendu dans l'espace à travers l'abaissement de la rapidité. Une sorte de promenade aérienne, mais peu récréative, je te l'assure!

Je l'avais accomplie sans accident une première fois. La seconde, un faux mouvement, le pied qui me manqua. Que sais-je? Je tombai!... Oui! en avant, sur la voie, de travers, entre deux rails, mais si heureusement que, sur l'un je ne laissai que le talon d'une botte et, sur l'autre, des cheveux coupés. Tout le train, y compris le garde-feu, m'avait passé sur le corps.

Raoul, vivement impressionné par le récit d'Armand, l'interrompt en cet endroit par toute une série d'exclamations:

— Fichtre! ah! cristi! ça vous donne froid. Ral-lumons un cigare!... En voilà une situation! un

Où il met le pied avec une complaisance qui n'est point faite pour me déplaire? On en jugera par les étonnantes paroles que reprendra pour son compte M. le président Paul Collet, dont le rapport devra nous occuper également :

« On y lit la phrase suivante (dans la circulaire du 16 août) : « L'auteur de la circulaire, ainsi que je l'en avais averti, s'est placé sous le coup d'une excommunication réservée d'une manière spéciale au Souverain-Pontife. » Par cet aveu, l'évêque, tout en persistant dans la voie d'intimidation où il s'était engagé, reconnaissait que dans sa précédente ordonnance il avait usurpé un pouvoir qui n'appartient qu'au chef de l'Eglise. »

M. Martin-Feuillée et M. Paul Collet ont le droit d'ignorer que, dans la langue canonique, ces mots « excommunication réservée d'une manière spéciale au Souverain-Pontife, » signifient que l'absolution de la peine est réservée au Pape, et non pas la fulmination de la sentence. Mais, s'ils ont le droit d'ignorer ces choses, ils n'ont peut-être pas le devoir d'en parler avec tant d'assurance dans le *Journal officiel*. Il est à souhaiter que le commentaire de mes deux honorables contradicteurs ne tombe pas sous les yeux des élèves de nos grands séminaires. Cela prouve, en tout cas, pour le dire en passant, combien la Grand'Chambre de l'ancien Parlement avait raison, en matière d'abus, de s'adjoindre un nombre de conseillers ecclésiastiques égal à celui des conseillers laïques, pour s'épargner l'ennui d'être prise en défaut par le premier canoniste venu.

Après les erreurs de droit, les erreurs de fait : celles-ci intéressent moins le public ; il m'est pourtant impossible de ne pas en signaler quelques-unes, du moment qu'on juge à propos de les étaler tout au long dans le *Journal officiel* de la République française.

I. — M. Martin-Feuillée se trompe en affirmant que « dans son article 2 mon ordonnance du 15 juillet enjoignait au trésorier et à tous les membres de ladite caisse de ne se dessaisir d'aucun fonds ni document y afférant, sous peine de l'excommunication *ipso facto*. » Il n'y a pas vestige d'une pareille menace dans l'article 2 ; et l'on peut se demander s'il est loisible à un ministre de dénaturer à un tel point les documents qu'il cite.

II. — M. Martin-Feuillée se trompe en affirmant que « j'ai suscité canton par canton des conférences ecclésiastiques ayant pour but de formuler des adresses ». Quand on lance dans le public de pareilles allégations, il faudrait au moins les faire suivre d'un mot de preuve. C'est spontanément, et sans aucune initiative de ma part, que le clergé, justement ému des entreprises du pouvoir civil et des attaques d'une certaine presse, a profité de ses conférences mensuelles pour témoigner de son entière confiance dans l'administration de la caisse de secours. Encore ne savait-il pas à ce moment-là que le ministre viendrait un jour dans les colonnes du *Journal officiel* ranger

la caisse de secours parmi « les biens nationaux ».

III. — M. Martin-Feuillée se trompe en insinuant que « c'est pour cause que les noms des signataires n'ont été publiés que sous une rubrique vague et générale ». S'il veut se faire rendre compte de ce que peuvent valoir ses insinuations, je suis tout prêt à lui offrir le contrôle des signatures : il les trouvera toutes en bonne et due forme. Quelle idée se fait-il donc de la manière dont le clergé entend la loyauté et la délicatesse?

IV. — M. Martin-Feuillée se trompe en affirmant que « j'ai eu soin d'étayer mes résistances par une négation absolue du droit de l'autorité supérieure ; que, pour moi, les établissements de la nature de celui qui nous occupe jouissent d'une indépendance absolue vis-à-vis du pouvoir civil ; que le gouvernement est désarmé de tout droit de contrôle et de surveillance ».

Jamais je n'ai rien dit ni rien écrit de pareil. C'est tout juste le contraire qui est le vrai. Il m'a suffi d'une simple demande de sa part pour mettre le ministère des cultes en possession des budgets et comptes de toutes les années écoulées depuis l'origine de l'établissement. Dans ma lettre du 4 août, j'écrivais au ministre : « Vous avez, relativement à la caisse des secours ecclésiastiques du diocèse d'Angers, un droit nettement défini par le décret impérial du 24 janvier 1859... Les articles 8 et 9 des statuts vous confèrent un droit que je ne songe aucunement à vous contester, celui de refuser votre approbation aux budgets et aux comptes qui vous ont été ou qui vous seront soumis. »

Voilà ce que M. Martin-Feuillée appelle « la négation absolue du droit de l'autorité civile ». Il ne devrait pourtant pas être permis de remplir le *Journal officiel* de contre-vérités aussi formellement démenties par les textes et par les faits. Et quand on songe que le ministère a refusé de me communiquer le simple intitulé des pièces sur lesquelles il basait ses griefs, et que le Conseil d'Etat s'empressait de faire sa déclaration trois jours après une demande si légitime de renseignements, il est permis de dire que sous aucun régime et à aucune époque on n'a vu d'exemple d'une pareille procédure.

† CH. EMILE,
Evêque d'Angers.

Chronique générale.

Le Sénat a défilé hier ce qu'avait fait la Chambre. La division de Paris en 4 grandes sections électorales a été repoussée. Le vote au scrutin de liste par arrondissement (4 candidats par arrondissement) l'a emporté.

Le Sénat tient à prouver de plus en plus qu'il rend impossible toute espèce de réformes.

Ne sachons pas trop mauvais gré aux sénateurs des arguments qu'ils ne cessent de

bourgeois... Un intrus!... On me jalouait, on me lâta... Les loustics d'abord!... Entre autres, certain facteur d'enregistrement, très-renommé pour son bagout... Je dus le rédoire au silence.

« Qui s'y frotte, s'y pique, proclama le Lorrain, de plus en plus enchanté de son chauffeur.

« Autre genre de lutte, et bien plus sérieuse, avec un homme d'équipe, l'hercule et le tyran du dépôt. Il m'avait provoqué... Un jour, il m'insulta... Par bonheur, la gymnastique et l'escrime, toutes les escrimes ont développé mes muscles... Je sais m'en servir au besoin... Mon adversaire reçut une correction comparable à celle que le prince Rodolphe administra au chourioeur, dans les *Mystères de Paris*, et cette fois encore les rieurs se rangèrent de mon côté.

« Bref, si les commencements furent rudes, je m'acclimatais promptement... Tout le monde applaudit à ma promotion au grade de mécanicien. Je n'étais plus le second ; je devins le premier, seul maître à mon bord...

« Ne souris pas ! cette force dont on dispose, le sentiment de la responsabilité, les périls encourus relèvent singulièrement notre humble rôle. On se sent quelque chose, on est quelqu'un. J'en suis fier pour ma part et, quelquefois, heureux... Le travail et la pauvreté rendent philosophe... Ne me demandais-tu pas mon histoire ? La voilà... J'ai fini. »

fournir aux partisans de la suppression du Sénat.

La commission d'initiative chargée d'examiner la proposition de M. Constans, relative au rétablissement du scrutin de liste, a pris cette proposition en considération.

Les funérailles du duc d'Albany ont été célébrées hier matin à Windsor.

Sa Majesté la Reine, abîmée dans la plus profonde douleur, assistait à la cérémonie dans la loge royale.

A Londres, la journée a été observée comme un grand jour de deuil, les tribunaux et la Bourse sont restés fermés.

Le manque de convenance du gouvernement français, à l'occasion de la mort du duc d'Albany, fils de la reine Victoria, a été très-remarqué à l'étranger et a causé en Angleterre, notamment, une impression des plus défavorables.

En effet, tandis que, dans toutes les capitales de l'Europe, les fêtes officielles étaient contremandées, on dansait à Paris dans les ministères ; chez M. Méline, par exemple, et, ce qui est beaucoup plus scandaleux encore, chez le ministre des affaires étrangères lui-même :

« Après cela », écrit le correspondant du *Times* à Paris, « on peut constater qu'il n'existe plus de relations sociales, mais seulement des rapports strictement officiels entre la France et les autres gouvernements. A Paris, tandis que, à la nouvelle de la mort du prince Léopold, M. Morton, ministre de la République des Etats-Unis, ajournait immédiatement un dîner diplomatique, M. Jules Ferry ne soupçonnait même pas la grave inconvenance dont il se rendait coupable envers la reine Victoria en ne contremandant pas la réception qui avait lieu au quai d'Orsay.

« Un diplomate anglais en fit la remarque indignée à un personnage important du parti républicain : « Eh bien », répondit celui-ci, « si M. Daniel Wilson mourait (sic), est-ce que lord Grandville contremanderait une réception du Foreign Office ? » Le diplomate anglais ne répliqua rien. Mais s'il n'est pas prouvé que M. Ferry était strictement obligé de remettre sa réception à plus tard, il est bien démontré désormais que les relations de la France républicaine avec l'Europe monarchique se bornent maintenant à des politesses obligatoires et officielles et qu'elles n'ont plus cette cordialité qui existe dans les rapports des différentes monarchies entre elles et dont bénéficient les autres grandes nations européennes. »

L'INDEMNITE CHINOISE.

On télégraphie de Hong-Kong au *New-York Herald* :

« J'apprends de source semi-officielle que les Français réclament une indemnité. Ils occuperont les passes de Lang-Son et de

Armand s'était levé pour le départ, Raoul le retint encore. Cette confidence l'avait vivement intéressé. La sympathie, l'amitié se lissaient sur son visage. Il eût voulu se rendre utile. Il restait pensif, il n'était pas encore revenu de ses étonnements :

« Quoi ! fit-il, tu ne regrettes pas... »

« L'oisiveté d'autrefois ? l'interrompit de Trévelec, non!... Qu'a-t-elle de si regrettable cette vie sotte que j'ai trop longtemps menée!... Le club?... Le turf?... L'écurie?... Petits théâtres et petites dames... Le plaisir sans l'amour... Rien de vrai ni de sérieux... Pas de but. Aucun devoir... Des réunions où les mêmes personnes ressassent les mêmes banalités sur les mêmes sujets... Quoi encore ? Battre les cartes, sabler le champagne, monter à cheval, en descendre, y remonter, courir les bois, parfois tuer un lièvre, un loup... Ne voir et n'entendre que des gens blasés, désœuvrés, ennuyés, ennuyeux, inutiles.

Brassac, depuis un instant, protestait du geste. Il flût par se récrier :

« Eh ! dis donc, merci ! tu nous arranges bien, nous autres, les anciens camarades.

Armand, sur un ton plus grave, continua : « Je vis présentement avec des travailleurs qui, la plupart, nourrissent une famille et qui servent tous à quelque chose, ce qui peut-être un jour sera la loi. Ils ont aussi leurs préjugés et leurs vices, d'accord!... Quelques-uns ne valent pas le diable.

Caobang. Ils entreront en Chine par le nord du golfe du Tonkin, à cinq ou six jours de la ville de Canton.

« La flotte appuiera le corps de débarquement.

« On pourra percevoir l'indemnité en quelques années en touchant à Canton les droits prélevés par la douane chinoise.

« Ceux qui connaissent le mieux les affaires chinoises considèrent ce plan comme très-pratique. »

PATRIOTES !!

Un congrès socialiste a été tenu à Roubaix. Nous extrayons ce qui suit du compte rendu :

« Le citoyen Jules Guesde lit les adhésions. L'une d'elles, envoyée par l'association révolutionnaire allemande de Rochefort-sur-Mer, dit :

« Vous avez, vous, révolutionnaires français, renversé la colonne Vendôme : nous bien! les colonnes Vendôme allemandes des seront renversées. Tonnerre d'applaudissements. Vivent les Allemands! »

« L'orateur demande à l'assemblée de crier : Vivent les socialistes allemands ! »

« Un interrupteur : « Ce n'est pas le langage d'un patriote. »

« Cette interruption produit un long tumulte. On crie de toutes parts : A la porte ! Vivent les Allemands ! Le citoyen Jules Guesde, exalté, exclame :

« L'empereur d'Allemagne, Bismark et ses consorts sont nos ennemis, et sont les ennemis des bourgeois français, mais les socialistes allemands sont nos frères. Nous nous unissons à eux pour la Révolution : nos seuls ennemis sont les bourgeois et les voleurs.

« Vos guerres bourgeoises, ont épuisé les nations ; les seules guerres civilisatrices sont les guerres civiles. (Vive la guerre internationale ! Braves enthousiastes, à bas les buveurs de sang !)

Ainsi, il demeure avéré que les socialistes, comme d'ailleurs les vrais républicains, ne font aucune différence entre des Français et des Allemands.

Des horreurs de la guerre, des cruautés commises par les soldats de Guillaume, des assassinats de vieillards, de femmes et d'enfants, il n'est plus question.

La Sociale, à la bonne heure ! voilà un desideratum cher aux révolutionnaires qui ne connaissent de régime que l'anarchie, avec l'incendie et le pillage pour moyen de gouvernement.

A-t-on entendu dire que les ouvriers allemands, tant prônés par les ouvriers de France, aient déserté en 1870 ? A-t-on entendu dire que ces frères prussiens aient jeté au loin leur Dreyse et leur casque à pointe et refusé de tirer sur les Français ?

Allons donc !

Que nos socialistes français fassent la guerre aux bourgeois, c'est leur lot ; mais crier : « Vivent nos frères allemands ! » c'est une hérésie, c'est un crime de lèse-patrie.

Beaucoup sont bons, ou du moins susceptibles de devenir meilleurs... Ils gagneraient en apprenant à nous connaître ; nous ne les tenons à distance que parce que nous ne les connaissons pas. Un rapprochement sera bientôt nécessaire, car nous sommes à la veille d'une crise économique qui modifiera profondément les conditions de l'industrie, voire celles de l'agriculture, et par conséquent de la richesse générale. Il est désirable que quelques-uns des nôtres pénètrent dans la ferme et dans l'atelier, étudient ce qui s'y passe ; ce qu'on y pense, et, sans se détacher de la classe dont ils s'honorent de faire partie, réussissent à conquérir sur les autres assez d'influence, assez d'autorité morale pour être en droit de leur dire au moment psychologique : « Voilà ce que nous avons obtenu pour vous, n'en demandez pas davantage!... »

« Mais, fit Raoul, c'est du socialisme ? »

« Non ! répliqua Trévelec, ce mot nous divise, et je rêve au contraire l'accord, la réconciliation. l'union patriotique de tous les intérêts et de tous les coeurs... Mais c'est trop nous écarter de ma situation personnelle. J'ai beaucoup travaillé depuis un an, grâce à M. Joubert... Dès que l'épreuve lui parut concluante, il me fit appeler, il me dit :

« — Je vous considère toujours comme mon élève... voulez-vous reprendre nos leçons ou plutôt nos études d'autrefois?... »

« Sur ma réponse affirmative ; nous continuâmes

moment terrible !

« Terrible, en effet ! reprit le comte de Trévelec, Je m'étais cru perdu, et mort... et spontanément, par un geste plus rapide que la pensée même, j'avais tracé le signe de la croix sur ma poitrine... Ce dernier cri de tous les grands effrois, comme de toutes les grandes douleurs, s'en était échappé : « Ma mère ! » Elle m'entendit... Dieu m'épargna... Tu peux sourire, ce fut presque un miracle.

« Sain et sauf, je me relève aussitôt... Je cours vers la locomotive qui venait de stopper... J'y remonte dans une chaleureuse accolade du mécanicien. Sa joie s'exprima plaisamment :

« — Coucou !... Ah ! le voilà !... Tu y as vu trente-six chandelles, pas vrai ? Hain ! ce que c'est que d'être mince... Avec un bedon comme le mien, l'étais laminé, mon bonhomme !... Te v'la contrôlé veillard ! En route !... »

« Le camarade m'avait fait asseoir sur le coffre à paletot ; il me contraignit à vider sa gourde et, comme de moi-même, je repris la tâche interrompue... Tu sais ? sur le tablier, juste à l'endroit de ma chute ; il me fit tout de suite une réputation de bravoure.

« — Ah ! je vous le garantis, ce nouveau-là !... C'en est un d'attaque ! et solide !... »

« Quelques-uns, cependant, flairèrent en moi, sinon le fils des croisés, du moins le moosieur, le

D'ailleurs, cette alliance ne date pas d'aujourd'hui. Dès 1870 on a pu voir que ces républicains de pacotille n'avaient aucune patrie, puisqu'ils s'appuyaient sur la présence des armées allemandes pour renverser le gouvernement impérial et implanter leur odieux régime.

Opportunistes et socialistes, nous les mettons tous dans le même sac.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 4 avril.

Le marché est très-ferme, on annonce que le mouvement sera plus accentué dans quelques jours, il nous semble qu'on agit avec trop de précipitation. La consolidation des cours est nécessaire; avant de poursuivre ses avantages la spéculation doit s'arrêter sous peine de retomber dans les errements du passé.

Aujourd'hui nos rentes ont été demandées aux cours suivants :
3 0/0, 76.75; — amortissable, 77.85; — 4 1/2 0/0, 107.85.

La valeur la mieux soutenue a été l'action du Crédit Foncier de France sur laquelle les achats sont toujours très-considérables, on a coté 1.275. Dans sa séance hebdomadaire du 2 courant, le conseil d'administration du Crédit Foncier a autorisé pour 7,120,000 fr. de nouveaux prêts dont 5 millions 770,000 fr. en prêts fonciers et 1,350,000 fr. en prêts communaux.

On peut constater chaque jour l'élévation du prix des Obligations Foncières et Communales; c'est le même fait qui s'est produit pour les obligations dont l'émission remonte déjà à une date éloignée, les remboursements effectués à chaque tirage donnant en effet une plus-value aux numéros restant dans la roue des tirages et l'argent provenant de ces remboursements se remployant en mêmes valeurs.

Quelques bonnes demandes sur la Banque de Paris l'amènent à 880.

Le conseil d'administration de la Société du Grand Annuaire National exclusivement composé d'industriels dirigeant soit des papeteries, soit des fonderies de caractères, etc..., est une garantie de la bonne direction donnée à l'entreprise. D'ailleurs, le premier volume de Paris et de la Seine indique l'intelligence de ceux qui ont présidé à sa confection. Jusqu'ici, les renseignements commerciaux et industriels se trouvaient épars dans diverses publications; un seul volume maintenant les renferme, c'est le Grand Annuaire National; aussi comprend-on l'accueil sympathique que lui a fait le public à son apparition. Les capitalistes peuvent donc en toute sécurité souscrire aux actions émises à 500 fr. par la Société, car l'affaire est assise sur des bases très-solides.

Chronique militaire.

Le ministre de la guerre vient d'adresser aux généraux commandant les corps les instructions suivantes, au sujet des permissions à délivrer à l'occasion des fêtes de Pâques.

D'après ces instructions, les permissions, qui seront, comme l'an dernier, de huit jours pleins, dateront du mardi soir 8 avril, et finiront le jeudi 17 du même mois, au matin; elles seront délivrées dans une proportion déterminée, suivant les besoins du service de chaque corps d'armée.

La commission d'examen pour l'École de Saint-Maixent, composée du lieutenant-co-

lonel Faillé de Vanteaux, des commandants de Launay, Le Roy et Berger, a terminé ses opérations.

Sur 765 sous-officiers candidats, 402 ont été définitivement admis.

Cette proportion est extrêmement considérable; mais on sait que les sous-officiers, une fois leur année d'étude terminée, ne sont nommés sous-lieutenants qu'au fur et à mesure des besoins.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

Assemblée des Récollets.

Demain dimanche, jour des Rameaux, à 4 heures du soir, à l'occasion de la fête des Récollets, la musique de l'École mutuelle exécutera au Jardin des Plantes les morceaux suivants :

- 1° La Saint-Fiacre, marche.
- 2° Nice, polka-mazurka.
- 3° Mathilde, schottisch.

Les enfants des deux Écoles communales chanteront :

- 1° Les Dragons, chœur à trois voix.
- 2° Saumur, polka.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT.

Nous donnons dès aujourd'hui le tableau rectifié du service modifié à partir de lundi prochain.

M. Huet, sous-préfet de Dieppe, est nommé préfet du département des Basses-Alpes, en remplacement de M. Louis, nommé préfet du Tarn.

M. Huet a été sous-préfet de Saumur et a été d'autant plus regretté qu'il a eu pour successeur le fameux Demangeat, de triste mémoire.

M. Paul Ménagé, de Saumur, a été nommé sous-lieutenant de réserve, pour être attaché au 33^e régiment d'artillerie.

L'intérêt que la République porte aux pauvres et aux petits est décidément sans bornes.

On sait qu'à titre de tolérance, tout débiteur d'un effet commercial ou d'une traite avait un délai de quatre jours à partir du lendemain de l'échéance de son effet ou de sa traite, pour en payer le montant en mains de l'huissier chargé de dresser le protêt. Par ces temps de crise commerciale, économique et industrielle, cette tolérance était devenue pour les malheureux petits débiteurs une nécessité.

Or, une instruction ministérielle, émanant de la Direction générale de l'enregistrement, des domaines et du timbre (Bureau central n° 2,693), enjoint aux agents du fisc d'empêcher, « d'une façon très-sévère », ces

actes de pure tolérance, et de dresser immédiatement protêt contre le débiteur.

O République, voilà bien de tes coups!

M. le docteur de Gago, dont la réputation va sans cesse grandissant, est appelé dans toutes les sociétés de notre ville. Ce soir, il donnera décidément, au Cercle Saint-Hubert, une nouvelle séance de ses exercices merveilleux qui fascinent toujours et laissent dans l'ébahissement ses spectateurs.

C'est un nouveau triomphe qui l'attend.

Dans l'après-midi de jeudi dernier, un grave accident, occasionné par une de ces voitures de saltimbanques qui trop souvent stationnent sur les bornes et effraient les chevaux, est arrivé sur la route de Varrains à Brézé.

M. Noulin, cocher de M. le comte de Brézé, était allé à Varrains avec M. Claveau, maçon à Brézé, et M. Fossillon, charretier à Chellier, près Chinon.

Ils revenaient vers 4 heures, lorsque le cheval eut peur en apercevant une voiture de bohémiens. Le bond qu'il fit fut si brusque, que MM. Noulin et Fossillon furent projetés sur la route. M. Fossillon tomba si malheureusement qu'il resta inanimé sur la chaussée. Ses compagnons de promenade se portèrent à son secours, mais il leur fut impossible de le rappeler à la vie.

M. Fossillon était âgé de 55 ans.

LE CŒUR DU BON ROI RENÉ.

Une découverte intéressante vient d'être faite dans la chapelle de l'hôpital de Mortagne (Orne).

On a trouvé, sous le pavé, une boîte en plomb, renfermant, ou plutôt ayant dû renfermer jadis le cœur du duc René.

Cette boîte, dit le Journal d'Alençon, en forme de cœur, mesure 33 centimètres de hauteur, sur 30 dans sa plus grande largeur.

Pour tout ornement, 3 fleurs de lys gravées, de 8 centimètres 1/2 de hauteur, sur 7 de largeur.

A l'enlour, une bande ou orle chargée de 6 besants (figures rondes, sans marques usitées en blason et rappelant les monnaies).

Inscription en beaux caractères gothiques d'environ 2 centimètres de haut : CY GIST, LE CŒUR DE MONSIEUR. LE DUC. REGNÉ PREMIER DU NOM.

Le dessous de la boîte offrait la trace d'une ancienne ouverture.

Certaines personnes ont jugé à propos de la rouvrir.

On n'aurait trouvé à l'intérieur de la boîte qu'une sorte de boue ou de bouillie presque liquide, composée de terre et de petites pierres, parmi lesquelles brillent quelques parcelles du mica si commun dans le granit et les sables granitiques.

D'où vient ce singulier remplissage? Ici les conjectures sont permises, et on en fera de toute sorte.

Quelques dernières paroles affectueuses, surtout de la part de Brassac, s'échangèrent entre les deux amis. Ils se séparèrent sur un adieu d'Armand. Raoul avait dit : « Au revoir! »

(A suivre.) CHARLES DESLYS.

LA MUSIQUE POPULAIRE

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

Bureaux : Boulevard St-Michel, 78, Paris.

Abonnements : Un an, Paris 12 fr. — Départements, 14 fr. — Un numéro : 25 centimes.

Sommaire du n° 129.

TEXTE. — Jacques Offenbach (suite et fin), par Alphonse Baralle. — Tribulations d'un artiste compositeur en 1812, par Edouard Grégoire. — Maurel, par A. B. — Revue musicale, par A. Baralle. — Société Émile Pichoz. — Concerts populaires, par Gotello. — Quinzaine dramatique, par Jean de la Ferme. — Revue des concerts, par Carle Rhamour. — Nouvelles diverses.

MUSIQUE. — Réve de jeune fille, nocturne pour piano, par M. Horace Mention. — L'Ange gardien des enfants, par M. Adolphe Botte.

ILLUSTRATION. — Portrait de M. Maurel.

Par suite d'une nouvelle combinaison, l'abonnement ne coûte absolument rien.

Un numéro spécimen est adressé à toutes les personnes qui en font la demande.

GRAND TIR UNIVERSEL

Tenu par M. Ch. HARTMANN

ALSACIEN NATURALISÉ FRANÇAIS

QUAI DE LIMOGES, A SAUMUR.

Ouverture dimanche 6 avril.

M. HARTMANN offre à MM. les amateurs de tir des carabines à air comprimé, aussi justes en tous points que n'importe quelles carabines.

Toutes les cibles de Tir fonctionnent mécaniquement par une machine à vapeur, et offrent une véritable curiosité aux tireurs qui en atteignent le but.

Avec ces carabines, on peut tirer dans les cartons cibles, sur les pipes, sur les allumettes, les épingles, etc., etc.

COMBIEN DE MAUX DONT ON IGNORE LA CAUSE!

Nous souffrons de partout le corps, les idées sont noires, nous sommes découragés, l'appétit est capricieux, le sommeil n'apporte pas le repos, les yeux perdent leur éclat, la peau se valouté! Un traitement succède à l'autre sans que nous en soyons soulagés. Écartez la cause, la guérison s'en suivra. La Tisane américaine des Shakers, et les Pilules, en rétablissant les fonctions de l'estomac, le ramènent à son état normal; le sang se purifie; le foie sécrète régulièrement; la vue, les selles deviennent normales; la vigueur revient avec la santé. La brochure explicative de cette préparation se distribue gratis dans toutes les bonnes pharmacies ou au dépôt principal : FANYAU, pharmacien à Lille.

LA LANTERNE D'ARLEQUIN

Illustrée, 10 centimes

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES.

Nous rappelons à nos abonnés qu'ils peuvent recevoir la Lanterne d'Arlequin toutes les semaines, pendant un an, pour 5 fr. au lieu de 8, en adressant au Directeur, à Tours, rue Richelieu, 13, un mandat ou un bon de poste avec une bande de notre journal. C'est une faveur spéciale dont nous les engageons à profiter.

Sommaire du n° 158. L'île Grévy (suite). Électeurs et députés. Le concours de Périgueux. Ferry va sauter. Menteurs et tyrans. Écoles chrétiennes libres. Nouvelle infamie des conseillers républicains de Paris. Les infirmières laïques. Le vieux sergent. Choses et autres. Nouvelle falsification du café.

BOURSE DE PARIS.

DU 4 AVRIL 1884.

Rente 3 0/0.	76 60
Rente 3 0/0 amortissable.	77 90
Rente 3 0/0 amortissable nouveau.	77 85
Rente 4 1/2.	105 75
Rente 4 1/2 (nouvelle).	107 80
Obligations du Trésor.	505 »

Nous trouvons dans les journaux de Lyon, la lettre suivante que nous reproduisons dans l'intérêt des lecteurs :

Camp de la Valbonne (Ain), 28 mars 1884.

Monsieur,

Depuis longtemps, j'étais atteint d'un eczéma qui me tenait tout le corps; j'avais des démangeaisons horribles, j'étais couvert de pellicules, ma peau était écaillée et se desquamait au moindre toucher. — Cette maladie avait complètement altéré ma santé, j'avais complètement perdu l'appétit et je ne dormais plus. — Ayant appris par la presse que plusieurs personnes avaient été guéries par l'emploi du Sirop Bochet iodé et du Baume anti-dartreux de Bertrand aîné, j'essayai sans beaucoup d'espoir, mais, à ma grande surprise, après quelques mois de traitement, je suis radicalement guéri de ma maladie de peau, et ma santé générale est rétablie. — Aussi la joie que j'éprouve est telle, que je ne puis m'empêcher de venir témoigner de ma gratitude et vous autoriser à donner de la publicité à ma guérison, afin que les personnes atteintes de la même maladie que moi puissent sans hésitation employer ces médicaments.

DELDIQUE, Commissaire spécial de police, au Camp de la Valbonne (Ain).

NOTA. — Exiger sur chaque produit la signature « Bertrand aîné », car il existe des imitations. — Notice gratis. — Les flacons de Sirop se vendent 2 fr. 50 et 5 fr.; le Baume 2 fr.; franco en ajoutant 0 fr. 75 en sus. — S'ad. : à la pharm. Bertrand aîné, Hantzler, succ.; pl. Bellecour, à Lyon. Dépôt : ph. LAUMONDAIS, pl. de la Bilange.

PERSONNE NE PEUT

répondre de passer par un Étisme, une Grippe ou Bronchite, dont les conséquences peuvent être fâcheuses. Faites usage, dans ce cas, du Sirop pectoral THIBON qui vous soulage instantanément. — Prix : 2 fr. — Dépôt.

Ph. LAUMONDAIS, place de la Bilange, 5.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

S'il le faut, je m'expatrierais...

— Je comprends! fit Raoul, elle t'attendra.

— Elle qui?

— La princesse...

— Il n'y a pas de princesse! déclara le jeune comte, et ce qui me rend plus fort, c'est que je suis tout à fait libre. Je n'ai d'autre stimulant que l'impatience de remonter plus vite, et s'il se présentait à l'étranger, fût-ce même très-loin, des travaux importants, la création ou la direction de quelque grande usine...

A ce dernier mot, le neveu de Van Leys se frappa le front.

— Qu'as-tu? fit Armand.

— Une idée... lui fut-il répondu, mais ne nous y arrêtons pas... Comme c'est tout à fait en dehors de mes habitudes, à moi, il faut qu'elle ait le temps de mûrir... Achève! Et le marquis?

— Je ne l'ai pas revue... Je lui écris ce que je deviens, tous mes projets... Il les approuve et me rassure du fond de sa retraite. « Rien ne me manque, et je suis content aussi. Ne t'inquiète pas de moi... Ne songeons à l'un et l'autre qu'à l'accomplissement du dernier vœu de ta mère. »

Les yeux du fils venant de se lever vers le ciel, et, comme ramenant à ce pieux souvenir toute sa confiance :

— Le dernier vœu de ma mère, conclut-il, ah!

oui, tout est là!

de trois soirées par semaine... Avec un pareil guide, avec la ferme volonté d'en être digne, juge de mes progrès... Je suis à présent un véritable ingénieur, j'ai le droit d'ambition...

— Quelle ambition?

— Mais parvenir!... Reconstituer notre fortune, et, qui sait! peut-être racheter un jour le domaine de Trévelec!... Tel est mon but, ou du moins mon espoir... Il m'a soutenu pendant la première épreuve, il me donnera le courage de surmonter les autres... Un de nos ancêtres, amoureux d'une princesse et trop obscur, trop pauvre pour qu'on lui accordât, partit à la conquête de la loison d'or et ne revint qu'après l'avoir conquise... D'où cette devise de notre écusson: « Vouloir, pouvoir. » Ainsi ferai-je!

— Tu oublies, observa de Brassac, que nous ne sommes plus à l'époque de la chevalerie, mon brave Armand?

— La réponse de celui-ci ne se fit pas attendre :

— Les grands efforts, dit-il, sont de tous les temps. On arrive par d'autres moyens, voilà tout... Jadis la lance et l'épée, aujourd'hui la science et le travail... Est-ce que l'industrie moderne n'a pas aussi ses légendes? Une invention, quelques perfectionnements suffisent pour vous mettre en lumière; j'ai dans la tête toutes sortes de plans ébauchés, réalisables... M. Joubert les connaît... Il m'encourage et me trouverait au besoin les capitaux...

CHEMISERIE SPECIALE

Sur mesure et confectionnée.

Chemises cretonne sans apprêt (sur mesure) façon très-soignée, devant, col et poignets en toile : 7,50 — 8,50 — 9,50 — 10,50 — 12 fr.
On peut m'envoyer un modèle, je me charge de faire exactement conforme.

SARGET-GIRAULT

6, Rue d'Orléans

SAUMUR

Grand assortiment de Chemises toutes faites pour hommes et enfants — Bonneterie Française et Anglaise — Cravates de toutes formes — Foulards — Mouchoirs — Faux-Cols et Manchettes — Bretelles et Jarretières — Porte-monnaie — Boutons de manchettes et Tibis pour chemises.

CANTS CIVILS ET MILITAIRES

Spécialité de Parfumerie (marques garanties) vendue à prix réduits.

Étude de M^e PINAULT, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 6 avril, à 1 heure, en l'étude et par le ministère de M^e PINAULT, notaire,

LES IMMEUBLES

Ci-après,

Situés commune de Saint-Lambert-des-Lévéés,

Appartenant à M. BORET.

1° 22 ares environ de terre, lieu dit les Gagneries.

2° 66 ares environ de terre, au canton des Pironnières, aux Granges ou Grands-Bois.

3° 1 hectare 4 ares 40 centiares de terre, au Champ-des-Pressiers.

4° Et 77 ares environ de terre, aux Terres-Boues.

On pourra traiter avant l'adjudication.

S'adresser, pour tous renseignements, audit M^e PINAULT, notaire.

Étude de M^e PINAULT, notaire à Saumur.

successesseur de M^e MÉHOUS.

VENTE

PAR LICITATION,

Aux enchères publiques,

Le DIMANCHE 6 avril, en l'étude et par le ministère dudit M^e PINAULT, commis judiciairement à cet effet,

DES

IMMEUBLES

Ci-après désignés,

Dépendant de la communauté Belliard-Gallé et de la succession de M^e Belliard :

1° Une MAISON, sise à Saumur, rue de la Visitation, n° 36 ;

2° Une PIÈCE de TERRE, sise au canton des Bedoires, commune de Chouzé-sur-Loire, contenant 47 ares 40 centiares ;

3° Une MAISON, sise à Chouzé, rue Manier, contrée de l'Île-Bourdon, avec terre en dépendant de 13 ares 50 centiares ;

4° Et un PRÉ, sis à l'Île-Bourdon, d'une contenance de 15 ares 90 centiares.

S'adresser à M^e PINAULT, notaire à Saumur, dépositaire du cahier des charges, et à M^e COQUEBERT DE NEUVILLE et ALBERT, avoués à Saumur.

A CÉDER

Pour la Saint-Jean prochaine,

UN BON CAFÉ ET ÉPICERIE

Situé à Saumur, au centre de la ville.

S'adresser au bureau du journal.

Étude de M^e PINAULT, notaire à Saumur.

VENTE

DE

Meubles et Marchandises

NEUVES

POUR CAUSE DE DÉPART.

Le DIMANCHE 6 avril 1884, à 11 heures 1/2, à Varrains, au domicile de M. et M^e SALVADOR-GIRARD.

Continuation de la vente par le ministère de M^e PINAULT, notaire à Saumur.

On vendra : lit, armoire, tables, meubles divers, machine à coudre, draperie, rouennerie, mercerie, outils de menuisier.

La vente aura lieu au comptant, avec 10 0/0 en sus pour les frais.

Étude de M^e PINAULT, notaire à Saumur, rue Beaurepaire.

A VENDRE

En totalité ou par lots,

BONNE VIGNE

ET EMPLACEMENTS à bâtir,

Situés à Saumur, sur les Rivières, route de Varrains, en face la Cimetière,

D'une contenance d'environ 70 ares.

Ce terrain dépend de la succession de M. GIRARD.

S'adresser à M. TAYEAU, expert au Pont-Fouchard, ou à M^e PINAULT, notaire. (207)

Étude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

A VENDRE MAISON

Rue Courcouronne, n° 1.

A VENDRE OU A LOUER MAISON

Avec grand JARDIN

Rue de Bordeaux, 51.

Étude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

A VENDRE

En un ou deux lots,

VASTE IMMEUBLE

Au Pont-Fouchard,

Siège d'une FABRIQUE de POTERIE et pouvant convenir à toute industrie ; cave voûtée pour 400 barriques.

S'adresser, sur les lieux, à M. AUSTRAN, et, à Saumur, à M^e BRAC.

Étude de M^e Ch. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques,

PAR SUITE DE DÉCÈS,

Le lundi 7 avril 1884, à 1 heure après midi

A Saumur, rue Saint-Nicolas, n° 43, au domicile de M. Bersoullé-Vinettié,

DES MEUBLES

ET OBJETS MOBILIERS

Dépendant de la succession bénéficiaire dudit M. BERSOULLÉ.

Il sera vendu :

Batterie de cuisine, vaisselle, verrerie, bouteilles vides et paravent ;

Armoires, bois de lit, commodes, secrétaire, table ronde en noyer,

guéridon, table de toilette, fauteuil Voltaire, chaises, glaces, pendule ;

Matelas, couette, traversins, oreillers, draps, couvertures, couvre-pieds, nappes, serviettes, toies d'oreillers, torchons et rideaux ;

Garde-robe d'homme, petit bureau, malle de voyage et quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus 5 0/0 applicables aux frais.

Le commissaire-priseur, Ch. MILLION. (271)

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE UNE JOLIE PROPRIÉTÉ

Sise au Vau-Langlais, près Saumur, Avec maison de maître et bâtiments de ferme, d'une contenance de 10 hectares environ.

S'adresser à M. Edouard BONNAIN, au Plessis, commune de Geay (Deux-Sèvres), ou au notaire. (197)

Étude de M^e PASQUIER, notaire au Puy-Notre-Dame.

A AFFERMER

Le Moulin à Eau de Couché, sur le Thouet, et le Moulin à Vent de l'Horizon, avec 5 hectares de prairies.

Le tout commune du Puy-Notre-Dame, et appartenant à M. Louis MAYAUD, propriétaire à Saumur.

Jouissance du 1^{er} juillet 1885.

S'adresser audit notaire. (188)

A CÉDER

DE SUITE

UN BON DÉBIT DE VIN

AVEC BILLARD

S'adresser rue de Fenet, 27.

MAIRIE DE SAINT-CYR-EN-BOURG.

Construction des Murs

DU

CIMETIÈRE AGRANDI

Le Maire de la commune de Saint-Cyr-en-Bourg prévient MM. les entrepreneurs qu'il sera procédé, à la Mairie de Saint-Cyr, le lundi 14 avril 1884, à 2 heures du soir, à l'adjudication publique, au rabais, sur soumissions cachetées, des travaux de construction des murs de clôture du cimetière agrandi dont le devis s'élève à 498 fr. 97.

Le Maire, P. GIGOT.

Étude de M^e CHAUMIER, notaire à Chinon.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Le Dimanche 4 mai 1884, à midi.

En l'étude et par le ministère de M^e CHAUMIER, notaire à Chinon,

LE

Château de la Trochoire

Situé commune de Couziers, et par extension sur celles de Candès et Saint-Germain, canton de Chinon, au confluent de la Vienne et de la Loire, et consistant en :

CHATEAU, nouvellement restauré, avec chapelle, écuries, remises, vastes caves en roc, bâtiments d'exploitation, cours, beau parc bien ombragé entouré de murs, terres labourables, vignes, prés et bois, le tout d'une contenance de 22 hectares environ. — Vue splendide, Chasse et Pêche.

Mise à prix : 60.000 fr.

S'adresser à M^e CHAUMIER, notaire à Chinon, et MAURICE, notaire à Ligné. (228)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

MAISON

Rue Saint-Jean, n° 29.

Un 1^{er}, composé de 2 pièces, pouvant servir de magasin ou de salon ; Au 2^e, deux chambres à coucher ; au rez-de-chaussée, une salle à manger et une cuisine ; divers serpilliers ; deux chambres et un grenier au-dessus de la cuisine.

S'adresser à M. ENAULT, bijoutier rue Saint-Jean, 27. (60)

ON DEMANDE

DES

OUVRIERS BIJOUTIERS

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un apprenti pour Mercerie et Rouennerie.

S'adresser à M. LEPAGE, rue de la Tonnelle. (149)

LES

Magasins de la GLANEUSE

51 et 53, rue Saint-Jean, SAUMUR

Demandent un jeune homme ou une demoiselle pour le comptoir de Mercerie, Rubans et Passementerie ; ils demandent également une caissière.

Inutile de se présenter sans de bonnes références.

HUITRES — POISSONS FRAIS

M^e TORSEAU, écaillère, place de la Bilange, prévient sa nombreuse clientèle qu'elle tient à sa disposition du Saumon et autres poissons toujours très-frais et qu'elle peut en fournir tous les jours et à des prix très-modérés.

Huitres vertes de Marennes de première qualité, toujours très-fraîches.

On peut s'adresser au magasin de M. ROUCHER, Bazar Saumurois.

ON DEMANDE, pour la Saint-Jean prochaine, un garçon de magasin muni de très-bonnes références.

S'adresser à la VILLE DE PARIS, place Saint-Pierre.

UN COMPTABLE, muni de bons certificats, demande un emploi dans une maison de commerce, ou une régie de propriété.

S'adresser au bureau du journal.

EAU MINÉRALE NATURELLE

VICHY

Sources de l'État, Applications en médecine : GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgement du foie et de la rate, obstructions vésicales.

HOPITAL. — Affections des voies digestives, pétonis, dyspepsie, digestion difficile, anémie, etc.

CÉLESTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaires, goutte, diabète, etc.

HAUTERIVE. — Prescrits comme Célestins. Administration de la C^o concessionnaire : PARIS, 22, Boulevard Montmartre.

EXIGER le NOM de la SOURCE, sur la CAPSULE. Dépôt chez tous les marchands d'Eaux minérales, droguistes et pharmaciens.

AVIS

Nous recommandons aux amateurs de bon potage le Tapioca du J. CARRÉ, dont la qualité supérieure à tous ceux fabriqués jusqu'à ce jour a une réputation justement méritée.

Les soins apportés à la préparation de ce produit en ont fait le choix préféré.

A SAUMUR, chez MM. TROUVE, confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLAT fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

Saumur, imprimerie P. GODET.

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans (Service d'Hiver)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures	8 minutes du matin	express-poste.
6 — 55	—	matin (s'arrête à la Possonnière)
8 — 56	—	matin, omnibus-mixte.
1 — 35	—	soir.
3 — 32	—	—
7 — 15	—	express.
10 — 36	—	omnibus (s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures	26 minutes du matin	direct-mixte.
8 — 21	—	omnibus.
9 — 37	—	express.
12 — 48	—	soir, omnibus-mixte.
4 — 44	—	—
7 — 4	—	omnibus (s'ar. à Tours)
10 — 24	—	express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56 ; à Tours à 9 heures.

Ligne de l'Etat (Service d'Été modifié à partir du 7 avril 1884)

SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY

	Mixte matin.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte soir.
Saumur. (départ)	6 05	7 45	9 15	3 50	7 50
Chacé-Varrains	6 15	7 54	9 08	4 08	8 15
Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	6 23	8 02	9 15	4 24	8 08
Montreuil-Bellay. (arrivée)	6 39	8 16	9 28	4 42	8 24

MONTREUIL-BELLAY — SAUMUR

	Mixte matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. soir.	Mixte soir.	Direct. soir.
Montreuil-Bellay (départ)	6 50	9 45	1 52	5 04	9 30	11 01
Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	7 06	10 10	2 08	5 20	9 48	»
Chacé-Varrains	7 14	10 26	2 16	5 28	9 54	»
Saumur (arrivée)	7 26	10 39	2 28	5 40	10 06	11 33

SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS

	Mixte matin.	Mixte soir.
Saumur. (départ)	6 05	3 50
Montreuil-Bellay	6 53	4 56
Lernay	7 02	—
Brion-sur-Thouet	7 14	5 10
Thouars (arrivée)	7 29	5 25

THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR

	Mixte matin.	Mixte soir.
Thouars (départ)	5 40	7 45
Brion-sur-Thouet	5 58	7 57
Lernay	6 07	—
Montreuil-Bellay	6 50	8 30
Saumur (arrivée)	7 26	9 06

MONTREUIL-BELLAY - POITIERS venant d'Angers.

	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.
Montreuil (départ)	7 15	8 35	—
Loudun	8 20	9 33	—
Arçay	8 34	9 49	—
Mirebeau	9 37	10 48	—
Neuville	9 57	11 17	—
Poitiers (arrivée)	10 32	11 54	—

POITIERS - MONTREUIL-BELLAY allant à Angers.

	Omn. matin.	Omn. soir.	Omn. soir.
Poitiers (départ)	5 50	12 50	6 10
Neuville	6 28	1 28	7 08
Mirebeau	6 55	1 57	7 58
Arçay	7 50	2 52	9 18
Loudun	8 42	3 30	10 17
Montreuil-Bellay (arrivée)	9 24	4 31	10 54